

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 26
procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

DECISION BUDGETAIRE

MODIFICATIVE N°7

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 27 Mars 2009 approuvant le Budget primitif principal 2009,

Considérant les ajustements au budget principal nécessaires à ce point de l'année exposés par Madame Blanchard, Adjointe aux Finances, notamment concernant les actualisations de prix pour le CTM.

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « ABSTENTION » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

- Adopte la Décision budgétaire modificative n°7 ci-jointe.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 26

procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

CONVENTION FINANCIERE CARENE

SUR INVESTISSEMENT

AMENAGEMENT DU TERRAIN

D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

AUTORISATION DE SIGNATURE

A MADAME LE MAIRE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu, Madame Lynda BLANCHARD, Adjointe aux Finances, rappeler que suite aux évolutions législatives introduites par la loi du 13 août 2004, la CARENE a dû réfléchir à l'évolution et à la précision de ses intérêts communautaires. Ces évolutions concernaient notamment la compétence « équilibre social de l'habitat ». Il n'était dès lors plus possible de séparer le fonctionnement de l'investissement. Ainsi, des opérations sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ont été reprises sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Par délibération du 20 juin 2006, la communauté d'agglomération décidait de rapporter la délibération du 26 novembre 2002 concernant l'intérêt communautaire des « gens du voyage » sur le plan de l'investissement et d'apporter aux communes l'ensemble des concours financiers et techniques nécessaires à la réussite de la mise en place des aires d'accueil des gens du voyage.

Les communes étaient donc dans ce cadre éligibles à des fonds de concours de la CARENE qui répondent à la condition expresse du respect de l'art.L5216-5 alinéa VI modifié par la loi du 13 août 2004, dite relative aux libertés et responsabilités locales, dont il est rappelé les termes :

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres (...). Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Comme suite à la modification de l'article 48 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, il est nécessaire de signer des conventions pour procéder au versement du fonds de concours.

Dans ce cadre Mme Blanchard expose que la CARENE propose d'aider la commune par l'octroi de fonds de concours d'investissement à hauteur de 204 197€, à réaliser l'aménagement du terrain d'accueil des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- approuve la convention financière à intervenir
- et autorise à Mme le Maire (ou son représentant) à signer cette convention

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 26

procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

MODIFICATION DU TABLEAU

DES EFFECTIFS / CREATION

POSTE INGENIEUR TERRITORIAL

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu Monsieur Guihéneuf, Adjoint au Personnel, rappeler que le responsable du service Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement va être admis à faire valoir ses droits à la retraite le 4 avril 2010,

Compte tenu de la date du départ effectif de cet agent prévue pour début février 2010, il est nécessaire de prévoir dès maintenant le remplacement de cet agent.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve la création d'un poste d'Ingénieur Territorial à compter du 1^{er} décembre 2009.

Les dépenses seront imputées à l'article 641- service 810 - fonction 810 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 26
procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION

POLICE MUNICIPALE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur Guihéneuf, rappeler le décret n° 2006.1397 du 17 novembre 2006 modifiant l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale et de chef de service de police municipale, la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2009 revalorisant le régime indemnitaire de l'ensemble des agents à raison de 65 €,

Considérant qu'il convient d'intégrer ce montant de 65 € supplémentaire dans une des primes déjà attribuées,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Décide d'augmenter l'indemnité spéciale de fonction du grade de Chef de Service de classe Exceptionnelle. Elle est actuellement fixée à 26% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension et elle passera à 28,85%.

Les dépenses seront imputées à l'article 641- service 112 - fonction 112 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE
COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 26

procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

ADOPTION REGLEMENT MUNICIPAL

DES CIMETIERES

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-9 et suivants,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code Pénal et notamment les articles 2215-17, 225-18 et R610-5,

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants,

Vu la Législation Funéraire,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un règlement municipal réactualisé s'appliquant aux cimetières Bourg et Paysager de la Commune,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve le Règlement Municipal des Cimetières joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 26
procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

ORGANISATION DES
CLASSES DE NEIGE 2009-2010

FIXATION DES TARIFS /
REVISION DES QUOTIENTS

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame Beyer, Adjointe à l'Enseignement, rappeler que la ville organise chaque année des séjours en classe de neige qui sont proposés aux élèves de **CM2** des écoles publiques et privées.

Selon la délibération du 22 février 1991, reconduite par la délibération du 27 mars 2009, la ville prend en charge **50 %** du coût, le reste étant à la charge des familles.

Un système de quotient familial a été mis en place en 2008. Il permettait de proposer aux familles un large éventail de tarifs en fonction de leurs ressources.

Après une année de fonctionnement, il y a lieu de réduire le nombre de tarifs à 8 et de prendre en compte le quotient établi par la CAF..

Tranche de quotient CAF	Tarif
de 0 à 400	154
de 401 à 450	192
451 à 500	231
de 501 à 550	269
551 à 600	307
de 601 à 700	346
De 701 à 800	384
plus de 801	423

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve la révision des quotients et les nouveaux tarifs exposés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 26
 procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

RESTAURATION /

MISE EN PLACE GRATUITE

POUR LES STAGIAIRES ATSEM

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Madame Beyer, Adjointe à l'Enseignement, rappeler que chaque année, les écoles maternelles de la Ville accueillent des stagiaires qui préparent généralement des CAP petite enfance ou BEP Services aux personnes et qui sont encadrés par les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

En 2008/2009, il y a eu 17 stagiaires dont une dizaine en stages longs (une quinzaine de semaines).

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Accepte que les stagiaires puissent bénéficier le temps de leur stage d'une restauration gratuite au sein des restaurants scolaires, au regard de l'aide apportée au personnel municipal.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Jeudi 26 novembre 2009

Convocation : le 19 novembre 2009

Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 26
procuration : 3

Le vingt six novembre deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

OBJET :

STATION D'EPURATION EAUX USEES

CARENE EST ZONE INDUSTRIELLE

PORTUAIRE / ENQUETE PUBLIQUE

DU 12 OCTOBRE AU 13 NOVEMBRE

2009 INCLUS

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal — Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Lemeute Arlette - Lastennet Françoise - Chedotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Métayer Martial - Guihéneuf Christian - Delahaie Hubert - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Hervy Joël - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : Mrs Jouand Joël (qui avait donné procuration à Catherine Leguèbe) - Le Barillec Daniel (qui avait donné procuration à Hubert Delahaie) - Martin Christian (qui avait donné procuration à Gilbert Lemestre)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Monsieur Marcel LECLERC, maire adjoint en charge de l'urbanisme, informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique vient de se terminer concernant le projet de la CARENE, de création d'une nouvelle station d'épuration Est (enquête du 12 octobre au 13 novembre 2009 inclus). L'enquête a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau. Seules deux observations relatives au souhait de respect des délais de travaux et aux craintes de nuisances olfactives ont été formulées.

Monsieur LECLERC rappelle que le projet s'inscrit dans le schéma directeur d'assainissement qui prévoit la réorganisation de la collecte et du traitement des eaux usées de la partie Est du territoire de l'a CARENE. Cette réorganisation permet de faire face à la saturation de plusieurs stations et conduira à la suppression de plusieurs d'entre elles. Les stations de «La Grande Pâturage» et de «Gron» serviront de bassins tampons.

La future station Est est prévue pour une capacité de 75 000 équivalent-habitants.

Un traitement de finition bactériologique sera également mis en œuvre et la filière boues de la station permettra de recueillir les boues de décantation issues des eaux de lavage du Port Autonome.

La Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement a examiné ce dossier le 10 octobre 2009.

L'Assemblée,

Oui cet exposé,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Considérant l'avis formulé par la Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'une construction d'une nouvelle station d'épuration EST

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE